

## ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

++++++

Nous, Maire de la Commune de SPYCKER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour le bon déroulement des **travaux de construction de canalisation GRT GAZ Acier DN200 – 2km (traversée de route à ciel ouvert) au niveau du VC 12.**

### ARRETONS

#### Article 1<sup>er</sup>

Une modification de circulation sera mise en place à **partir du 1<sup>er</sup> juin 2018 pour une durée de 45 jours – VC N° 12 (59380) Spycker. Le stationnement sera interdit au droit des travaux.**

#### Article 2

Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise afin de réglementer cette interdiction, d'éviter tout accident de la circulation et pour assurer la sécurité des usagers.

#### Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURBOURG
- D.D.T.M. Bourbourg
- M. le Commandant du Service Incendie de DUNKERQUE
- M. Le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE
- - La Société CANA OUEST

Chargés, chacun en ce qui le concerne – de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 4

L'affichage du présent arrêté sera effectué pour avertir les riverains.

A SPYCKER, le 25 avril 2018.

**Le Maire,**  
**M. Jean-Luc GOETBLOET**

